

# LES FEMMES, LA SANTÉ ET L'ENVIRONNEMENT

## LA SANTÉ ET L'ENVIRONNEMENT

« Les femmes, la santé et l'environnement », tel était le sujet principal de l'édition de septembre 2004 du magazine trimestriel du PNUE, *Notre Planète*, publiée avec le soutien de la Fondation des Nations Unies, à l'occasion du 10<sup>ème</sup> anniversaire de la Conférence internationale sur la population et le développement. *Notre Planète : Les femmes, la santé et l'environnement* illustre la vulnérabilité des femmes face aux modifications de l'environnement, parallèlement à d'autres problèmes tels que la propagation rapide du VIH/SIDA chez la population féminine et le danger croissant d'une exposition à des produits chimiques toxiques pour les jeunes mères et leur bébé. Ce numéro portait aussi un regard sans complaisance sur les progrès des Nations Unies dans leurs efforts contre la pauvreté et pour le droit des femmes.

Il est bien connu que les dangers présents dans l'environnement sont sous-jacents aux principales causes de mortalité et de morbidité dans le monde et que les femmes et les jeunes enfants en sont les principales victimes, en particulier dans les pays les moins développés. Ces questions sont au cœur de nombreux travaux du PNUE qui encouragent, par exemple, le recours à des technologies rationnelles pour l'approvisionnement en eau douce et l'assainissement, la recherche de solutions énergétiques propres pour lutter contre la pollution de l'air ambiant, y compris à l'intérieur des habitations, ou qui, grâce à de vastes programmes, cherche à minimiser la pollution par les produits chimiques et les déchets dangereux.

Le PNUE collabore avec le Gouvernement canadien et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) dans le cadre de l'Initiative sur les liens entre la santé et l'environnement (HELI) pour améliorer les prises de décision sur la protection des écosystèmes et les biens et services qu'ils procurent à la société. Cette Initiative cherche à intégrer la santé de l'environnement dans une croissance économique durable et dans l'amélioration des conditions de vie dans les pays en voie de développement. En 2004, des équipes multisectorielles ont été mises en place pour appliquer l'approche HELI à des questions clés de l'environnement et de la santé (gestion intégrée et efficace des ressources en eau en Jordanie, gestion des produits agrochimiques et du bétail en Ouganda, ou utilisation des produits chimiques dans

l'agriculture en Thaïlande). Un projet financé par la Fondation des Nations Unies vise à améliorer la santé grâce à une gestion des écosystèmes par les communautés dans neuf pays d'Afrique, d'Asie occidentale, d'Amérique latine et des Caraïbes.

La diversité biologique et son importance pour la santé humaine est le sujet principal d'un projet mis en œuvre en collaboration avec l'OMS, le PNUD et le Centre de santé publique de l'école de médecine d'Harvard. Plus de 60 scientifiques issus de pays industrialisés ou de pays en développement ont rassemblé pendant plusieurs années des informations que l'on trouvera en 2005 dans un rapport intitulé *Entretenir la vie : comment la santé humaine est tributaire de la diversité biologique*. Un aperçu de ce rapport a été largement diffusé et présenté à la septième Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, à Kuala Lumpur en février 2004.

*Notre Planète : Les femmes, la santé et l'environnement* analyse la vulnérabilité des femmes face aux changements environnementaux





Le ministre brésilien de l'environnement, Marina Silva, emprunte un autobus public pour marquer la journée nationale « Ma ville sans voiture », à Brasilia le 22 septembre 2004. Le PNUE y a ouvert un nouveau Bureau en avril 2004. © Reuters/Adriano Machado

## LES FEMMES, VOIX DE L'ENVIRONNEMENT

« Les femmes, voix de l'environnement » (WAVE) était le thème de la première Assemblée mondiale des femmes organisée au siège du PNUE en octobre 2004. Coparrainée par le Réseau des femmes ministres pour l'environnement, cette conférence a été suivie par 140 femmes venues de 60 pays, dont 5 ministres de l'environnement et le récent Prix Nobel de la Paix, Wangari Maathai. La ministre suédoise de l'environnement, Lena Sommerstad, Coprésidente de la Conférence, a déclaré : « La présence de Wangari ici a été providentielle pour notre travail. Elle a contribué à mettre en valeur les liens fondamentaux entre la paix et l'environnement et le rôle vital des femmes dans ce domaine, trop souvent ignoré ».

La conférence WAVE était l'événement phare d'une année décisive qui a vu l'expansion du programme du PNUE pour valoriser le rôle des femmes sur le front du développement durable. L'égalité des sexes est une priorité constante du PNUE et son programme de travail encourage une participation des femmes à toutes les activités de protection de l'environnement et en faveur d'un développement durable. C'est particulièrement le cas pour son

## LES FEMMES VIVENT ET TRAVAILLENT SUR LE FRONT DE LA LUTTE POUR UN DEVELOPPEMENT DURABLE

analyse et sa politique dans le domaine de l'eau, l'assainissement, les déchets, l'énergie et l'adoption de modes de production et de consommation durables. Le PNUE aide aussi à développer les capacités des femmes pour qu'elles puissent prendre part à l'élaboration des lois sur l'environnement.

Des réseaux de femmes reçoivent une assistance du PNUE pour développer et réaliser des projets dans le cadre du Sommet mondial pour le développement durable, y compris par l'apport de matériel éducatif basé sur les meilleures pratiques et les réussites des femmes. Bon nombre de ces exemples sont repris dans la publication du PNUE : *Les femmes et*



*Femmes et environnement* met en lumière les liens souvent cachés entre les femmes et l'environnement et insiste sur les rôles respectifs des hommes et des femmes dans la conservation et la gestion des terres, des ressources en eau et de la diversité biologique.

*l'environnement.* Cette publication du PNUF éditée grâce au soutien de la Fondation des Nations Unies et lancée lors d'une réunion du Forum permanent sur les questions autochtones à New York en mai 2004, illustre certaines de ces contributions au bien-être et au développement des communautés et des pays ainsi qu'à la protection des écosystèmes, de la diversité biologique et des ressources naturelles.

Cette attention portée aux contributions des femmes, à leurs besoins et à leur vision pour un développement durable était aussi au centre de la conférence WAVE d'octobre 2004. Cette conférence, qui a duré trois jours, portait sur le prochain bilan des acquis de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, tenue à Pékin en 1995, et sur le bilan quinquennal des Objectifs de développement pour le millénaire qui sera dressé par l'Assemblée générale des Nations Unies. A l'issue de la conférence, les déléguées ont publié un manifeste et des recommandations qui détaillent des idées de projets à l'intention du Conseil d'administration/ Forum ministériel mondial sur l'environnement du PNUF de février 2005 (voir encadré). Le Réseau des femmes ministres pour l'environnement a aussi rédigé une déclaration distincte, à porter à l'attention du Conseil d'administration.

### L'ASSEMBLEE MONDIALE DES FEMMES SUR L'ENVIRONNEMENT DU PNUF : LES FEMMES, VOIX DE L'ENVIRONNEMENT (WAVE), NAIROBI, 11-13 OCTOBRE 2004

Nous demandons à toutes les parties prenantes, en particulier au système des Nations Unies, d'instaurer un développement durable, ce qui exige que les politiques économiques, les droits de l'homme et l'égalité entre les sexes soient harmonisés avec la conservation et la gestion de l'environnement.

Nous sommes convaincues que, dans le cadre de notre partenariat mondial, avec sa diversité vitale, nous pourrions utiliser et promouvoir des méthodes non violentes, éliminer les pratiques destructrices et créer les conditions propices à une vie durable, juste et utile pour toutes les générations présentes et futures.

Nous, femmes, réunies à Nairobi, prenons à nouveau l'engagement de :

- Continuer à nous battre pour instaurer un monde pacifique, juste et sain pour tous, conformément aux principes énoncés dans les programmes d'action des femmes de 1992 et 2002, dans un esprit de coopération sans réserve et de solidarité mondiale;
- Continuer à travailler, concevoir et soutenir des activités qui contribuent à la justice entre les sexes, à un environnement plus propre et plus sûr et à des conditions de vie meilleures pour nos communautés par un plaidoyer, des campagnes, la recherche, l'éducation, la mise en œuvre et l'apprentissage mutuel;
- Faire progresser le respect des droits des femmes autochtones, des communautés locales et traditionnelles et des minorités ethniques en reconnaissance de la diversité culturelle des peuples.

Nous sommes conscientes des liens profonds qui existent entre la paix, l'éradication de la pauvreté, la possibilité pour tous de jouir de leurs droits et un environnement sain.

Nous restons des consommatrices et des productrices critiques et responsables et nous tiendrons les autres parties prenantes responsables de la promotion des modes de production et de consommation viables.

En tant que pionnières et agents du changement, nous continuerons à plaider en faveur du respect intégral des droits des femmes, de la législation actuelle et nouvelle et des engagements au niveau des politiques et des ressources, et nous continuerons à évaluer et suivre la situation.

Nous sommes profondément préoccupées par :

- La détérioration et la pollution massives et constantes de notre environnement, lourdes de conséquences pour les moyens de subsistance de nos communautés, en particulier des femmes autochtones et des femmes pauvres;
- Le fait que les engagements de caractère environnemental et social pris au niveau mondial, il y a plus de 30 ans, ne soient pas honorés;

- c) L'écart grandissant entre les riches et les pauvres, aux niveaux mondial, national et local;
- d) Les niveaux insoutenables de la production et de la consommation qui contribuent à créer ce fossé;
- e) La culture d'agression, de peur et de menace, avec ses nombreux conflits et des niveaux de violence, d'oppression et de militarisation toujours plus élevés,
- f) La violation générale des droits des femmes, notamment de la possibilité pour elles d'acquérir des ressources essentielles (énergie propre et durable, eau, terre et diversité biologique), les menaces croissantes qui pèsent sur les défenseurs des droits humains et environnementaux des femmes, et le fait que toute opposition active soit considérée comme un délit;
- g) L'absence d'un souci d'égalité entre les sexes et d'autonomisation des femmes dans l'environnement et le développement durable ainsi que le manque d'analyses, de données et d'informations ventilées par le sexe;
- h) La participation insuffisante des femmes à la prise de décisions en matière d'environnement et de développement durable et leur marginalisation dans la gouvernance des ressources environnementales;
- i) L'impact négatif des forces mondiales, notamment la mondialisation et la privatisation non contrôlées, sur la promotion et la protection des droits de l'homme;
- j) La marginalisation toujours plus accentuée et l'appauvrissement de la diversité culturelle, la perte des valeurs traditionnelles et la disparition des langues autochtones,
- k) L'appropriation incessante des savoirs autochtones par des acteurs extérieurs (chercheurs, sociétés multinationales, gouvernements) et le déni constant des droits des peuples autochtones, en particulier ceux des femmes autochtones.

Nous demandons instamment au PNUE et autres organisations internationales, régionales et nationales concernées par l'environnement et le développement durable de :

- a) Promouvoir l'égalité entre les sexes, y compris par des mesures en faveur des femmes, et intégrer le souci de cette égalité et de l'autonomisation des femmes au sein de l'organisation, dans son programme de travail, ses activités opérationnelles et ses budgets, en leur apportant systématiquement leur appui au plus haut niveau et en mettant à leur disposition des ressources et des capacités suffisantes;
- b) Appliquer et faire connaître les décisions déjà prises par le Conseil d'administration du PNUE et ses décisions futures sur la parité des sexes et l'environnement et en faire, à l'avenir, le thème principal des forums et des institutions mondiaux et régionaux concernés par l'environnement;
- c) Faire régulièrement rapport sur les progrès enregistrés par le PNUE et les défis à relever dans le domaine de la parité hommes-femmes et de l'environnement;
- d) Intégrer dans son mandat l'établissement de liens entre la diversité culturelle, l'environnement et le développement durable ainsi que la mise en place

- e) Elaborer des méthodes pour mettre en valeur et démontrer les savoirs et les expériences des femmes pauvres des zones rurales et urbaines, créer des partenariats avec les organisations de femmes nécessiteuses, pour assurer la conservation de leur environnement et renforcer leurs capacités;
- f) Jouer un rôle actif dans l'examen des dix ans de mise en œuvre du Programme d'action de Beijing et des cinq ans de mise en œuvre des Objectifs de développement pour le Millénaire et dans le suivi des décisions du Sommet mondial pour le développement durable et des accords multilatéraux sur l'environnement, en étant sensible aux questions d'égalité entre les sexes;
- g) Travailler à la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing, de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et autres instruments pertinents concernant les droits de l'homme, en coopération avec les autres organismes des Nations Unies, les gouvernements et la société civile;
- h) Entreprendre l'examen des dix ans de mise en œuvre du Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits Etats insulaires en développement en prenant en considération l'importance des questions sexo-spécifiques et en identifiant des mécanismes propres à renforcer la résilience des femmes pour remédier à la vulnérabilité économique, sociale et écologique de ces Etats;
- i) Donner à l'Assemblée mondiale des femmes sur l'environnement : « Les femmes, voix de l'environnement » une place prépondérante au sein du PNUE et organiser deux sessions de l'Assemblée chaque année;
- j) Prendre des mesures appropriées pour donner suite aux présentes recommandations et réaliser les projets élaborés par l'Assemblée mondiale des femmes sur l'environnement en 2004, et initier, promouvoir et soutenir des projets concrets entre les femmes de différentes parties du monde et les organisations qui les représentent;

Nous lançons un appel à toutes les parties concernées pour qu'elles accélèrent le rythme de leur action. Pour instaurer un développement durable et assurer l'égalité entre les sexes, des alliances solides et des communications systématiques sont indispensables dans le monde entier. Ensemble, en tant qu'agents du changement, liées par notre engagement commun pour que règnent la justice, l'égalité et la paix, nous pouvons assurer la survie de notre environnement et notre avenir commun.

**Nairobi, le 13 octobre 2004**